

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 12 décembre 2019 à 19h50, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume, Manon Robitaille
Michel Mendes, Micheline Groulx Stabile, Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

Séance extraordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h50.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2019-12-12.245

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

2. Adoption du programme triennal des immobilisations 2020, 2021 et 2022

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2019-12-12.246

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022, tel que ci-après présenté :

	Sans subvention	Avec subvention
Année 2020	9 185 000 \$	2 210 820 \$
Année 2021	16 880 000 \$	5 135 820 \$
Année 2022	4 680 000 \$	3 610 820 \$

DE PUBLIER un document explicatif du programme triennal d'immobilisations sur le site Internet de la Ville de Deux-Montagnes, aux lieux et place d'une distribution de porte à porte.

ADOPTÉE

3. Période de questions (maximum 30 minutes)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h.
Quatre (4) citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h10.

4. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10 par le maire.

Denis Martin, maire

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques